

(N° 113.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AOUT 1895.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des
Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exer-
cice 1896.

(Voir les n^{os} 123, XII, et 187, session de 1894-1895, de la Chambre des
Représentants; 102, même session du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; FINET, PONCELET,
LECLEF, HERRY et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a cru devoir majorer le Budget des Non Valeurs
et Remboursements pour l'exercice 1896.

Cette augmentation est basée sur la moyenne des dépenses des cinq
dernières années quant aux articles 7, 8 et 10 et se trouve par cela même
justifiée.

L'augmentation est de 142,000 francs et porte le Projet de Budget pour
1896 à un total de 1,687,000 francs.

La Commission, à l'unanimité de ses membres présents, a accepté le
Budget sans observation et vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.